Sénatoriales : c'est une voilée qui tenait le bureau de vote !

écrit par Christine Tasin | 28 septembre 2020

BREVE

Nous avons reçu ce témoignage, plus qu'effrayant !

Conseiller municipal, j'étais convoqué aux élections sénatoriales du Bas-Rhin ce matin à l'Université de Strasbourg, j'ai eu la désagréable surprise d'être reçu par une personne portant le voile. Tétanisé, j'ai dû faire preuve d'une réaction manifeste, imposant un silence général dans la salle. Répondant à cette provocation, je me suis alors avancé vers l'isoloir en tenant visiblement mon unique bulletin de vote sous l'étiquette « RN ». J'ai malgré tout pu remplir mon devoir de citoyen, non sans sentir un certain agacement à mon égard jusqu'à ma sortie.

Témoignage ahurissant d'une élection sénatoriale dans un cadre dit « républicain »…

Dominique

Quid du port du voile pour les assesseurs ? Légal ou illégal ?

On se souvient qu'en 2017 un candidat FN aux législatives avait fait un scandale en découvrant l'un des assesseurs de son bureau de vote voilé.

« Je ne comprends pas ! Les électeurs peuvent bien faire ce qu'ils veulent. Mais les assesseurs, eux, ne doivent porter aucun signe

religieux ostentatoire », peste Billy Winkens. Le candidat FN aux législatives vise dans sa diatribe, Nouzha, suppléante dans un des bureaux de Malraux et coiffée d'un voile. « Je suis bénévole à toutes les élections depuis l'âge de 18 ans, j'en ai aujourd'hui 34, et je me suis toujours présentée de la même façon. Cela n'a jamais posé de problème », rétorque l'intéressée. « Y compris au bureau de vote Saint-Evre où j'ai déjà été envoyée par la ville. Je saisis d'autant moins cette polémique que lorsque ce délégué FN pour la 5e circonscription est venu tout à l'heure, il n'a rien dit, et s'est montré plutôt courtois. Il cherche la petite bête », hausse des épaules Nouzha.

N'empêche, Billy Winkens s'est immédiatement rendu à l'hôtel de ville pour signaler ce fait incongru à ses yeux et a exigé qu'Alexandre Krawiec, le directeur des affaires générales de la mairie, vérifie dans le code électoral. La préfecture a été appelée fissa. « On nous a répondu qu'à partir du moment où son visage n'était pas dissimulé et qu'en l'absence de trouble, cela ne posait pas de problème », avance le M. Elections toulois.

Il a cependant engagé son interlocuteur à aller faire consigner son observation dans le PV d'élection du bureau en cause. Ce que Billy Winkens n'a pas fait semble-t-il.

https://www.estrepublicain.fr/edition-de-toul/2017/05/07/un-assesseur-voile-provoque-la-colere-du-candidat-fn

Il semble donc que la loi n'interdise pas en effet le voile dans les procédures électorales puisque de simples citoyens sont susceptibles de tenir les bureaux de vote et qu'il ne s'agit pas d'une fonction publique.

C'est un véritable scandale, puisque le vote est un moment presque sacralisé dans la République et qu'il permet de désigner nos dirigeants. Mais, en sus, quand les sondages nous disent que près des 3/4 des musulmans mettent la charia avant les lois de la République et la oumma avant le reste, quid des risques de fraude électorale au profit de la dite oumma, au profit d'un candidat musulman ? Le voile est un signe politique, et celles qui le portent des militantes politiques.

Voilà où en est la France de 2020…